



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#7 - 1er avril 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir, et sur les actualités du plan de relance.

France Relance soutient la décarbonatation de l'industrie



En France, près de 20% des émissions de gaz à effet de serre sont issues des activités industrielles. France Relance initie donc un programme ambitieux et indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques. L'appel à projets « Décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie », porté par l'ADEME, doit permettre à l'industrie française de se moderniser tout en réduisant significativement ses émissions de gaz à effet de serre.

Cet appel à projets concerne toute personne morale privée, se positionnant comme maître d'ouvrage et supportant un investissement visant la décarbonation d'une activité industrielle. Toutes les opérations menant à une réduction des émissions des gaz à effet de serre du site industriel ou de l'entreprise sont éligibles, que ces réductions se fassent au niveau des procédés industriels ou des équipements produisant des utilités industrielles. Les thématiques principales qui peuvent bénéficier de l'appel à projets sont les suivantes :

- Remplacement ou mise en place d'un équipement industriel plus performant au plan énergétique
- Mise en place de procédés de récupération de chaleur
- Mise en place de procédés de recyclage et/ou d'utilisation de matière recyclée.
- Électrification de l'outil industriel pour diminuer les émissions de GES.
- Mise en place de nouvelles installations ou extension des capacités industrielles permettant une meilleure efficacité énergétique.

Les projets déposés peuvent proposer concomitamment plusieurs de ces thématiques mais doivent impérativement viser une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre. Les investissements doivent s'élever à plus de 3 millions d'euros d'euros. L'appel à projets concerne des projets ayant dépassé le stade de la R&D qui doivent être prêts à être lancés. Enfin, les entreprises intéressées ne devaient pas être considérées au 31 décembre 2019 comme des « entreprises en difficulté ».

Pour en savoir plus : Rendez-vous [ici](#). Les questions complémentaires peuvent être posées à [cette adresse](#).

Pour déposer une candidature : le dossier complet est à déposer par voie électronique [ici](#) auprès de la l'ADEME. L'appel à projets se décompose en deux vagues successives : pour la première, candidatez **avant le 17 mai 2021**, pour la seconde les candidatures seront ouvertes jusqu'au 14 octobre 2021.

France Relance soutient les collectivités dans l'amélioration de la gestion de l'eau



1. « Je souhaite rénover les réseaux de traitement, d'assainissement et de gestion de l'eau dans ma collectivité »

Afin d'accompagner la relance de l'économie, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a pris la décision de prolonger d'au moins un an les mesures exceptionnelles de soutien aux projets d'assainissement, de production et de distribution d'eau. Le volet biodiversité est également pris en compte puisque les mesures de restauration des milieux aquatiques sont également soutenues.

Les projets visés doivent avoir trait :

- A la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées
- A la rénovation des réseaux d'assainissement en eau potable
- Aux travaux d'assainissement et de gestion des eaux de pluie
- Au déracordement des rejets d'eaux de pluie des réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source
- A l'hygiénisation des boues de station d'épuration
- A la restauration des milieux aquatiques.

Les projets éligibles sont des projets ayant un impact environnemental ou sanitaire significatif, relevant de domaines prioritaires de la politique de l'eau, et prêts à être engagés en 2021.

Retrouvez toutes les informations sur le [site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie](#), et n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : pref-francerelance@eure.gouv.fr pour plus d'informations.

2. « Je souhaite innover pour la gestion de l'eau dans ma collectivité »

L'appel à projets « Innovations pour la gestion de l'eau » porté par l'Agence de l'eau soutient des projets qui contribuent à l'amélioration qualitative ou quantitative des ressources en eau. Les projets

qui visent à l'amélioration de la performance environnementale des systèmes d'eau potable et d'assainissement sont également éligibles. L'Agence de l'eau accompagne les collectivités, les entreprises et les associations du bassin Seine-Normandie qui se mobilisent pour la préservation de la ressource en eau. L'appel à projets finance des actions concrètes comme des études opérationnelles, le déploiement de nouvelles technologies, des outils de suivi « intelligents » et enfin des projets innovants qui s'appuient sur des technologies du numérique et de l'intelligence artificielle.

Pour qui : collectivités territoriales et leurs groupements, acteurs économiques, associations

Calendrier : les dossiers doivent être déposés **avant le 30 avril 2021**.

Pour déposer une candidature : téléchargez le dossier de candidature [ici](#), et renvoyez ce dossier à [cette adresse](#) ainsi qu'à la [Direction Territoriale et Maritime Seine-Aval](#) (format papier ou numérique)

L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

Pour les collectivités territoriales...

- **Appel à projets de la Banque des Territoires « [Appui en ingénierie pour accélérer les projets des collectivités](#) »**
 - La Banque des Territoires et l'ANCT se mobilisent pour que les projets des collectivités puissent devenir réalité et puissent passer de l'idée à l'action. Les projets entrant dans les grands axes du plan de relance (résilience économique, décarbonation de l'industrie...) pourront faire l'objet d'un financement d'étude.
 - **Calendrier** : manifestez votre intérêt pour cette mesure [ici](#) et contactez le 02 35 15 65 11 pour plus d'information.

- **Appel à projets « [Soutien des cantines scolaires](#) »**
 - Cette mesure de France Relance consiste à aider les cantines scolaires des petites communes à investir pour une alimentation saine et durable et pour la mise en place de la loi « Egalim ». Cet appel à projets concerne les investissements matériels, immatériels

et les prestations intellectuelles.

- Pour : Les collectivités éligibles à la fraction « cible » de la DSR.
- Calendrier : [candidatez auprès de l'ASP](#) par voie postale et numérique à [cette adresse](#) avant le 31 octobre 2021

Pour les entreprises...

- **Appel à projets « [Recruter de jeunes talents pour des missions en lien avec les thématiques environnementales - Volontariat Territorial en Entreprise \(VTE\) vert](#) »**
 - Ce programme a pour objectif de permettre aux dirigeants de PME et ETI de développer leur entreprise grâce à l'œil neuf d'un jeune talent qui effectuera une mission en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise.
 - Pour : PME, ETI.
 - Calendrier : Pour toute question sur cet appel à projets consultez [ce site](#) et communiquez vos question à cette [adresse](#). Déposez votre candidature [ici](#).
- **Appel à projets « [Biomasse Energie et Entreprises](#) »**
 - Cet appel à projets concerne toutes les entreprises intéressées par le développement de la biomasse pour réduire l'utilisation des énergies fossiles. La biomasse constitue une voie majeure pour parvenir à une meilleure performance énergétique et environnementale au sein d'une entreprise.
 - Pour : Entreprises privées.
 - Calendrier : adressez votre candidature à l'ADEME [ici](#) avant le 17 mai 2021. Contactez l'ADEME à [cette adresse](#) pour tout renseignement complémentaire.
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- **Collectivités** : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- **Entreprises** : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#)
- **France Relance a six mois !** Pour tout connaître de ce premier bilan semestriel dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à [cette adresse](#)
- **Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr**

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet27](https://www.facebook.com/prefet27)

Twitter : [@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)

Instagram : [prefet27](https://www.instagram.com/prefet27)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](https://www.linkedin.com/company/Pr%C3%A9fecture-de-l%E2%80%99Eure)